

# Orthoptistes : Dossier et courrier

## Le dossier

- Pourquoi un dossier ? le passage à l'informatique nous fait réfléchir sur la forme, le contenu et l'interopérabilité du dossier
- Le dossier est une obligation légale dans la Convention.
- Utilisation :
  - Notre mémoire du patient et des actes effectués par nous
  - recueil des données
  - moyen d'échanges ( praticiens et patient)
  - évolutivité permanente du dossier
- Les caractéristiques d' « bon dossier » ?
  - selon les participants : recueil sur transparent
  - synthèse des réponses des participants
  - analyse et commentaires

## Le courrier

- caractéristiques de la « bonne demande » de bilan, d'examen ou de soins selon les participants (1)
- Caractéristiques du « bon courrier » à destination du prescripteur selon les participants
  - Courrier dès la 1ere séance ?
  - Courrier final ?
  
- Le courrier électronique est ici incontournable : charge financière moindre que le courrier classique, gain de temps et introduction immédiate de ce courrier dans le dossier patient
- Faire apparaître l'adresse mail du cabinet sur tous les courriers de l'orthoptiste et du médecin
- Remettre le courrier au patient ou/et l'envoyer directement au prescripteur ?
- Le courrier est une pièce du dossier (échanges entre praticiens) donc accessible au patient. Seules les notes personnelles peuvent être interdites au patient

## Le bilan orthoptique (2)

- Demandé par le médecin ?
- Peu utilisable tel quel par le médecin prescripteur
- Semble surtout une demande de contrôle de la Sécurité Sociale
- Appréciations personnelles proposées par l'orthoptistes difficiles à donner au patient : ce document selon la Loi Kouchner de mars 2002 fait partie du Dossier Médical communicable au patient !
- Bilan informatisé ?

## **Envisager un courrier type ?**

1. Premier courrier
  - Informer le prescripteur du passage du patient au cabinet
  - Valider la prescription
  - Renforcer le lien orthoptiste-patient-prescripteur ( mise en réseau)
  
2. Fin de traitement
  - Qualité et effets de la prise en charge
  - Les résultats correspondent-ils à la demande du praticien et/ou du patient ?
  - Continuer les séances ?
  - Adhésion et observance du traitement orthoptique ?

## **Remarques**

(1) les médecins notamment les généralistes connaissent ils bien les indications de l'orthoptie ? les règles de prescription de bilan ou de soins orthoptiques ? Faut-il développer l'information lors des échanges de courriers ?

(2) Réflexions personnelles

Dr Christophe Bezanson  
23 mai 2006